


**Conditions générales :**

**L'objet du contrat** est de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties, signataires du registre concernant ce présent contrat, en vue de :

- soutenir l'exploitation des producteurs
- fournir des paniers de saison et de qualité dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP

Cet engagement réciproque se traduit comme suit :

<b>Le (la) producteur(trice) s'engage à :</b>		<b>L'adhérent(e) s'engage à :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre tout en œuvre pour approvisionner régulièrement l'adhérent(e) grâce à sa propre production</li> <li>• informer l'adhérent(e) de la vie de l'exploitation</li> <li>• faire preuve de transparence sur ses modes de production</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• venir chercher les produits commandés à chaque distribution, ou le cas échéant à les faire récupérer par une personne de son choix. Toute commande non récupérée sera perdue</li> <li>• partager les risques et les bénéfices avec le (la) producteur(trice)</li> </ul>

La résiliation du contrat de la part de l'adhérent(e) implique l'obligation pour ce dernier de trouver un remplaçant pour la fin du contrat en cours, selon des modalités financières fixées entre eux.

**Le règlement**, de préférence par chèque à l'ordre du producteur, est à remettre, dans sa totalité, à l'AMAP Cultures d'avenir lors de la signature du registre des contrats.

**Date, lieu de livraison :** le jeudi soir (férié compris), de 18h30 à 19h30, Ecole Prévert Élémentaire de Yutz

**Conditions particulières :**

**Producteur(trice) :** Hirondelle au naturel, à Monneren – Marlène BIDON

**Mode de production :** Agriculture biologique. Production de produits laitiers à partir du lait de vache produit sur l'exploitation. Les yaourts, fromages frais sont produits à base de lait pasteurisé. Le beurre est produit à partir de lait cru.

**Offre :** beurre, yaourt nature, yaourt au fruit, fromage frais ou épicié

**Période - rythme :** du 20 MARS au 27 NOVEMBRE 2025 – bimensuel (semaines paires)  
– 18 livraisons (congé producteur déduits)

**Particularités :** **1 joker possible :** à préciser, accompagné de la date concernée lors de la souscription du contrat. Si la date n'est pas encore connue, le joker sera mis par défaut sur la dernière livraison. Une fois que vous connaîtrez votre date d'absence, il faudra la changer dans le système 10 jours avant la date concernée et réactiver votre dernière livraison.

**Prix du panier :**

	<b>BEURRE</b> à 2,50€	<b>YAOURT NATURE</b> à 3,00€	<b>YAOURT FRUITS</b> à 3,50€	<b>FROMAGE FRAIS</b> à 3,00€
<b>Conditionnement</b>	115g	4 * 125g	4 * 125g	1 de 100g au choix (nature ou épice)
<b>Saison entière</b>	<b>45,00€</b>	<b>54,00€</b>	<b>63,00€</b>	<b>54,00€</b>